



PREFET DE L'AUBE

PREFECTURE  
SERVICES DU CABINET  
Bureau de la sécurité intérieure  
et des polices administratives

Troyes, le **29 DEC. 2017**

Le Préfet

Affaire suivie par Laurent CARRE  
Tél 03 25 42 36 55  
[laurent.carre@aube.gouv.fr](mailto:laurent.carre@aube.gouv.fr)

à

Destinataires in fine

**Objet:** Appel à projets MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives) 2018

La politique interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives est sur le point de connaître un nouvel élan avec la signature d'un nouveau plan gouvernemental prévu d'ici la fin du premier trimestre 2018 et qui couvrira la période 2018-2022.

Ce nouveau plan permettra de renforcer une action territoriale plus forte et davantage coordonnée entre les institutions, les professionnels et les associations.

Dans l'attente de ce nouveau plan, le présent appel à projets prend ainsi en compte à la fois les orientations du plan 2013-2017 auxquelles s'ajoutent de nouvelles mesures qui seront portées par le nouveau plan. À ce titre, les projets devront répondre aux priorités suivantes :

**1) prévenir les conduites addictives dès le plus jeune âge :**

Il s'agit de maintenir une vigilance face aux risques auxquels les jeunes sont exposés, en particulier à l'adolescence, du fait de la précocité des consommations. À ce titre, des actions visant à renforcer les comportements psychosociaux et l'aide à la parentalité pourront faire l'objet d'un cofinancement au titre de la MILDECA.

**2) favoriser le repérage précoce, l'accompagnement et, le cas échéant l'orientation des personnes faisant usage de substances psychoactives :**

Cette priorité concerne en particulier les jeunes et entend mettre en œuvre des partenariats entre les professionnels de première ligne (professionnels des champs éducatifs, sportifs, sanitaire et social) et les structures pouvant constituer un recours et un accompagnement (CJC, maisons des adolescents, CSAPA...), afin de prévenir le développement de conduite addictive et de réduire les risques et les dommages.

**3) mieux accompagner la vie nocturne festive et favoriser la gestion collective des risques sanitaires et des troubles à l'ordre public :**

Les actions doivent refléter les enjeux au plus près des territoires, tant en zone rurale (par exemple la gestion des risques liés aux milieux festifs alternatifs, type free party) qu'en zone urbaine (mise en place de chartes de la vie nocturne, de préventions itinérantes, de partenariats entre les services interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé et les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur, etc...).

.../...

**4) Favoriser l'observation locale des conduites addictives et renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels au contact du public.**

Je vous rappelle que la MILDECA n'a pas vocation à financer des projets qui relèvent de l'action courante des services déconcentrés tels que :

- les consultations médicales afin d'examiner les personnes en état d'ivresse publique et manifeste ;
- les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi et déjà généralisées sur le territoire (injonctions thérapeutiques, etc.) ;
- l'achat de matériel d'investigation pour les forces de l'ordre ;
- les dispositifs de prise en charge qui relèvent de l'assurance maladie ;

La MILDECA ne saurait également financer des investissements et l'achat de matériel (matériel électronique, locaux, véhicules). De même, les actions destinées à favoriser ou pérenniser le recrutement d'agents, à constituer une subvention d'équilibre ou à assurer le versement de rémunération à des tiers ne peuvent être soutenues au titre de la MILDECA.

Au regard de ces préconisations, j'invite les porteurs de projets à présenter leurs demandes de subvention **au plus tard le 9 février 2018**. Les dossiers sont constitués d'un formulaire CERFA de demande de subvention et d'une fiche action, téléchargeables sur le site internet de la préfecture de l'Aube à l'adresse suivante :

[www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Protection-de-la-Population/Ordre-public-Defense](http://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Protection-de-la-Population/Ordre-public-Defense)

Les porteurs prendront attache auprès de Monsieur Laurent CARRE (03-25-42-36-55 ou [laurent.carre@aube.gouv.fr](mailto:laurent.carre@aube.gouv.fr)) pour venir déposer en préfecture un seul exemplaire papier de leur(s) dossier(s), accompagné(s) d'un RIB et de la fiche de situation au répertoire SIRENE.

Pour les actions reconduites, le dossier sera complété d'un bilan de réalisation des exercices précédents (bilan qualitatif et bilan financier précisant l'emploi détaillé de la subvention), le tout accompagné des justificatifs ad hoc (factures, extrait du journal des salaires,...) ainsi que d'une analyse succincte de l'action, comportant les éléments suivants :

- l'adaptation de cette action à l'évolution des phénomènes addictifs ;
- ses particularités en matière d'innovation ;
- son efficacité ;
- les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.

Toute dépense non justifiée sera écartée et la subvention revue au prorata de la dépense justifiée.

Enfin, les actions non terminées à la date de dépôt de la demande de reconduction devront impérativement être accompagnées d'un bilan intermédiaire afin de pouvoir être prises en compte.

Mes services restent à votre entière disposition pour vous accompagner dans vos démarches.



Thierry MOSIMANN



### **Destinataires :**

- Mme la directrice départementale de la sécurité publique
- M. le commandant de groupement de gendarmerie départementale
- Mme la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
- M. le directeur académique des services de l'éducation nationale
- M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Mme la déléguée territoriale de l'agence régionale de santé
- M. le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est
- M. le Président du Conseil Régional Grand Est
- M. le Président du Conseil Départemental de l'Aube
- M. le président de Troyes Champagne Métropole
- M. le président de l'association des maires de l'Aube
- Mmes et MM. les maires de l'Aube
- Mmes et MM. les principaux des collèges de l'Aube
- Mmes et MM. les proviseurs des lycées de l'Aube
- Mmes et MM les responsables des établissements d'enseignement supérieur
- M. le président de l'association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie de l'Aube (ANPAA)
- M. le président de l'association auboise pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (AASEAA)
- M. le président de l'association action jeunesse de l'Aube
- M. le président de l'association Accueil liaisons toxicomanie (ALT)
- M. le président de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé – Champagne-Ardenne (IREPS – CA)
- M. le directeur général de la Mutuelle générale des étudiants de l'Est (MGEL)
- Mme la présidente de l'association profession animateur sportif et socio-éducatif de l'Aube (APASSE)
- Mme la directrice de l'association auboise d'aide aux victimes d'infractions et de médiation pénale et pour la réinsertion sociale (AVIM-RS)
- Mme la directrice du centre d'information du droit des femmes et des familles (CIDFF)
- Mme la présidente de Solidarité femmes
- M. le président de l'association Aurore-Foyer aubois
- M. le président de l'UFOLEP, fédération de l'Aube
- M. le président de la Croix-Rouge française, pôle départemental de l'Aube
- M. le directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Aube
- M. le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Aube
- Mmes et MM les présidents des bureaux des étudiants de l'Institut Universitaire de Troyes, du groupe École supérieure de commerce de Troyes, de l'Université de technologie de Troyes et du Centre universitaire de Troyes

### **Copie à l'attention de :**

- Monsieur le Procureur de la République
- Madame la Secrétaire générale, Sous-préfète de l'arrondissement de Troyes
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Aube
- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine

